

### 3. LE VILLAGE DE CHANCY

#### 3.1 Orientations du plan directeur du village de 1993

Le village de Chancy a fait l'objet d'un plan directeur et règlement de construction. Ces documents ont été approuvés par le Conseil Municipal le 5 octobre 1993 et par le Conseil d'Etat le 6 décembre 1993.

Le plan directeur a servi de base à l'étude du PLQ Raclerets - Champlong, approuvé par le Conseil d'Etat en décembre 2008.

##### Rappel des principes d'aménagement du plan directeur du village :

- > **Protection du noyau villageois.** *Cette option est reconduite.*
- > **Sauvegarde de l'espace central, zone d'équipements publics.** *Cette option est reconduite, le projet d'extension de l'école utilise une partie de cet espace.*
- > **Renforcement de la fonction d'espace tampon des jardins privatifs.** *Cette option est reconduite.*
- > **Délimitation claire des quartiers adjacents, existants ou futurs.** *Cette option est reconduite, la zone à bâtir constitue le périmètre d'extension du village et les PLQ actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sont conformes au plan directeur.*
- > **Localisation des zones de développement à long terme, habitat et équipements publics.** *Le potentiel en zone à bâtir est suffisant pour les 10 - 15 ans à venir, cette option n'est donc pas reconduite dans le présent plan directeur. Un développement ultérieur n'est pas à exclure, mais dépendra entre autres de l'amélioration de la desserte en transport public et de la réalisation de la route d'évitement. De plus, de nouveaux logements pourraient s'avérer nécessaires pour compenser la baisse du taux d'occupation que connaît le village.*
- > **Création d'un contournement sud du village.** *Cette option est reconduite, toutefois le profil du projet existant est à reconsidérer au vu de la réalisation prochaine du PLQ Raclerets - Champlong. De plus des enjeux relatifs aux gravières et à l'éventuelle construction du barrage de Conflan sont à prendre en compte.*
- > **Requalification des routes cantonales à l'intérieur du village en « rues villageoises ».** *Cette option s'est partiellement concrétisée au travers de mesures de modération du trafic, toutefois le volume et la vitesse du trafic restent problématiques et de nouvelles mesures sont à envisager.*
- > **Développement et prolongement des chemins piétons, à relier en réseau permettant la desserte de tous les périmètres du village.** *Cette option est reconduite, ce sujet est développé dans le plan directeur des chemins pour piétons (chapitre 8).*

### 3.1.1 Règlement de construction du village

Le règlement été adopté en même temps que le plan directeur du village de 1993. Le présent plan directeur remplace ce dernier, mais le règlement de construction reste en vigueur jusqu'à son remplacement. Compte tenu du développement de certains projets, une mise à jour du règlement est souhaitée par la Commune.

Le règlement énonce les grandes lignes des options communales pour le développement du village, notamment dans les domaines suivants:

- > la destination des deux zones à bâtir (4BP et D4BP) du village,
- > l'implantation et les gabarits des bâtiments,
- > la densité,
- > les toitures et le caractère architectural,
- > les arbres,
- > le stationnement privé,
- > les raccordements et servitudes.

Le but du règlement, à savoir de préserver la structure ancienne du village et de favoriser un développement harmonieux, reste inchangé. Toutefois certaines normes concernant la densité ou le stationnement devront être adaptées pour correspondre aux législations et aux grandes orientations cantonales actuelles.

## 3.2 Organisation spatiale

La situation stratégique de Chancy lui a valu d'être un lieu de passage important dès l'époque romaine. Dernier point de passage du Rhône avant le Fort-l'Ecluse, le village a été malmené par les conflits régionaux et a souvent changé de maître. Chancy est rattaché à Genève, en tant que partie du Mandement de la Champagne, depuis 1749.

Le village s'est construit le long des routes de Bellegarde et de Valleiry, formant une boucle ouverte. La majeure partie des constructions est édiflée du côté extérieur de la boucle.

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, le village avait déjà presque sa morphologie actuelle et il ne s'est que très peu développé au cours des deux siècles derniers. Le temple et l'ancienne école, édiflés dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle « à l'intérieur » de la boucle, sont les seules adjonctions importantes au village avant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (la salle communale a été construite en 1945).

Ce n'est que depuis les années 1970, que de petits immeubles résidentiels, la nouvelle école et des transformations de volumes agricoles en habitations ont modifié le caractère rural du village.

En 2009, le village compte 1'006 habitants et environ 35 emplois.



Cour d'accès, chemin de l'Ancienne-Tannerie.



Le « cœur vert » du village.



Figure 5 : Cadastre Napoléon, 1812

Une grande partie du village s'est urbanisée autour de **cours d'accès, perpendiculaires aux rues principales**. Ces développements « en peigne » sont une caractéristique marquante du village qu'il s'agit de conserver (éviter les deuxièmes fronts).

Le centre du village est occupé par un « parc d'équipements », un **cœur vert** regroupant l'école, la salle communale, la bibliothèque, le temple et les activités parascolaires. Il s'agit d'un espace d'une grande qualité avec de nombreux arbres majestueux. Son aménagement actuel, coupé par des aménagements routiers et encombré par des éléments rapportés n'est pas en adéquation avec son potentiel et son rôle de lieu central. Notamment, au carrefour des chemins de la Ruelle et de l'Ecole, la déchetterie, des stationnements et des obstacles (haies, clôtures) gênent sa lisibilité et limitent les possibilités d'appropriation par la population.

Au Nord du centre historique le quartier des Bouveries s'est développé dans les années 1980 (PLQ de 1981). Ce quartier de villas jumelles est mal relié au reste du village, les cheminements piétons sont peu aisés (par la route de

Bellegarde, où le trottoir est insuffisant) ou suivent un parcours détourné, par un chemin reliant la Grande-Cour.

Un nouveau quartier est projeté à l'est du village (PLQ Raclerets - Champlong) où 90 logements seront créés.

**Ce nouveau quartier doit être rattaché au centre du village par des continuités d'espaces publics et de cheminements piétons et cyclables.**

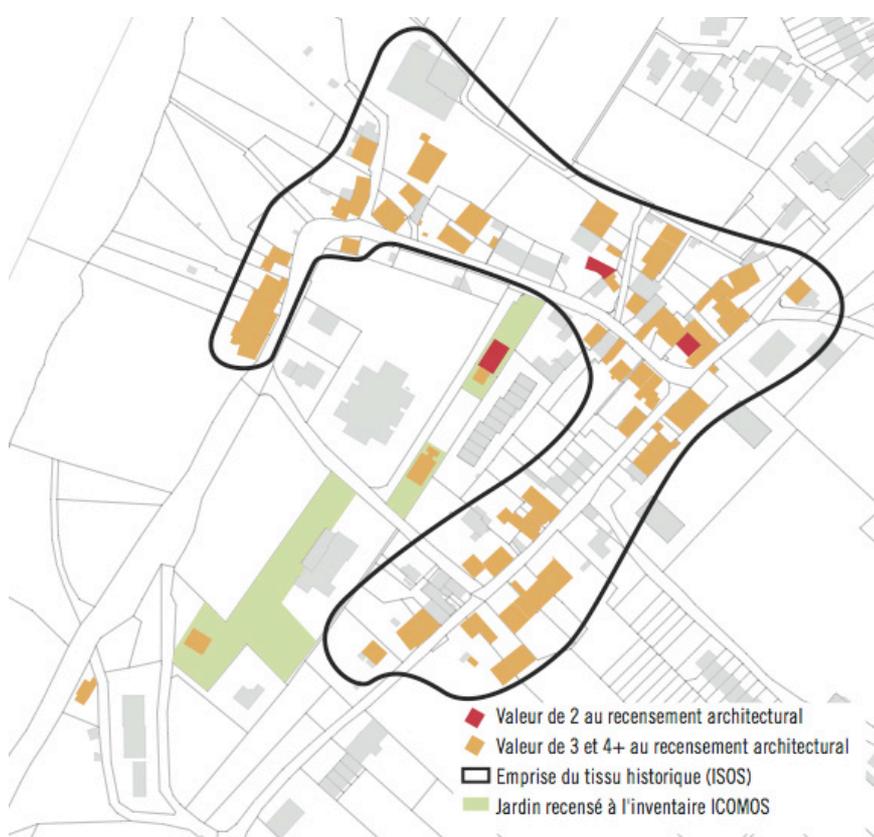


Figure 6 : Recensement architectural du village

L'inventaire ISOS<sup>1</sup> et le recensement architectural du Canton de Genève mettent en évidence la qualité d'un certain nombre d'éléments ayant valeur de patrimoine pour lesquels des objectifs de protection sont proposés. Ces inventaires ne sont pas contraignants et ont uniquement valeur d'information.

L'inventaire ISOS met notamment en évidence les qualités historiques et architecturales du noyau villageois, justifiant un objectif de sauvegarde « A »

<sup>1</sup> ISOS: inventaire fédéral des sites construits de Suisse



Cheminement reliant les Bouveries au chemin de la Grande-Cour.



L'allée de tilleuls du parc de la salle des fêtes.



L'ancienne mairie de Chancy.

correspondant à la sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres et à la suppression des causes de perturbation.

La Commune de Chancy ne compte aucun objet classé, toutefois la majorité des bâtiments sont relevés dans l'inventaire du canton avec une valeur de recensement de 2, 3 ou 4+ (une note de 2 indique un bâtiment susceptible d'être classé, une note de 3 ou 4+ indique un bâtiment susceptible d'être mis à l'inventaire). Le recensement architectural met en évidence la qualité et l'intérêt de la grande majorité des bâtiments, ce qui renforce l'impression d'ensemble.

La préservation de la qualité du bâti villageois ancien constitue un enjeu important par rapport aux objectifs **de performance énergétique à atteindre lors des transformations.**

La Commune soutient le double objectif de préserver le patrimoine architectural et paysager et de favoriser le recours à des énergies renouvelables. Pour concilier cette double exigence, il faut que les projets (panneaux photovoltaïques, panneaux solaires) puissent s'intégrer de manière satisfaisante dans le cadre architectural du village.



Potagers au chemin de l'Ecole.

Le village de Chancy comprend de nombreux espaces verts accessibles et des jardins potagers. La grande majorité des anciens bâtiments ruraux ont conservé une double orientation avec une cour sur rue et un jardin arrière. Pour les parcelles extérieures, les façades arrières donnent sur des terrains jardinés qui assurent une transition vers l'espace agricole. Ces jardins potagers jouent un rôle non seulement paysager, mais également social et écologique.

Au cœur du village, plusieurs jardins publics présentent un grand intérêt écologique et paysager. Les petits parcs entourant l'ancienne école et le temple, la parcelle de l'ancien presbytère et l'espace entourant la salle des fêtes sont relevés dans l'inventaire ICOMOS<sup>2</sup>.

Le thème du jardin potager est proposé pour accompagner les nouveaux développements, notamment le PLQ Raclerets – Champlong, afin **de renforcer l'image de village à la campagne de Chancy**, mais également pour **l'importante fonction sociale** de ces espaces.

***Voir fiche de mesures 3-1.***

---

<sup>2</sup> ICOMOS: International Council of Monuments and Sites. Recensement des parcs et jardins historiques de Suisse.



Figure 7 : Orthophoto du centre du village 2005, source SITG

Le village de Chancy est au carrefour de deux voies de communication importantes:

- > **La route de Bellegarde.** Elle relie Bellegarde à Genève via le village. Cet axe est emprunté par de nombreux pendulaires et le trafic motorisé va continuer à croître malgré les améliorations prévues dans le réseau des transports publics.
- > **La route de Valleiry.** Elle relie la Champagne aux localités de Valleiry et de Vulbens, en France voisine.

Ces deux axes se croisent au centre du village, où la typologie du viaire, étroit et souvent sans trottoir rend la cohabitation des diverses fonctions de l'espace (transports, fonction sociale, etc.) difficile.

Les principaux espaces publics du village s'articulent autour des bâtiments institutionnels (école, salle des fêtes, temple). Le parc de la salle des fêtes est particulièrement remarquable par sa taille et la présence de sa magnifique allée de tilleuls.



Le carrefour des routes de Bellegarde et de Valleiry (photo R. Meige).



Le mur de soutènement séparant la rive du village (photo R. Meige).



L'école de Chancy.

La rive du Rhône, très arborisée et d'une grande valeur paysagère, est séparée du village par un ouvrage de soutènement en béton et un dénivelé de plusieurs mètres. Le village « tourne le dos » au fleuve et n'a que peu de liens avec ce dernier.

L'objectif est de créer des liaisons entre le village et le fleuve et d'aménager des lieux proches du village, destinés à la détente et aux loisirs afin de permettre à la population de se réapproprier les rives, dans le respect des valeurs naturelles et des exploitations agricoles.

***Voir fiche de mesures 3-2.***

### **3.3 Equipements et services**

#### **3.3.1 Equipements scolaires et parascolaires**

La seule école de la Commune, qui accueille 6 classes totalisant 133 élèves en 2008, se situe dans le village, de même que la bibliothèque municipale.

Une estimation des besoins scolaires, réalisée par le Groupe Interdépartemental pour l'Etude de l'Evolution démographique (GIEED) en octobre 2001, et réactualisée en octobre 2005 prévoit une fourchette de 142 à 191 élèves pour l'horizon 2015. Cet effectif correspond à 7 classes pour la variante minimale ou 10 pour la variante maximale. A noter que cette étude ne prend pas en compte tous les potentiels de développement identifiés au chapitre 3.4.1. Ce sont en effet un maximum de 130 logements, à long terme, qui ne sont pas comptés.

Le chantier de l'extension de l'école est actuellement en cours. Celle-ci comptera dans un premier temps quatre nouvelles classes, un préau couvert reliant le nouveau bâtiment à l'ancien et un préau ouvert. Deux autres classes pourraient être ajoutées ultérieurement au nouveau bâtiment, selon l'évolution des besoins de la Commune.

Ce projet permettra de répondre aux besoins à moyen terme de la Commune. A long terme, et dans le cas de la réalisation de tous les potentiels, un nouvel agrandissement de l'école pourrait s'avérer nécessaire.

Les activités parascolaires sont en développement sur Chancy. La Commune rénove actuellement l'ancien bâtiment du presbytère, adjacent à la salle

communale, pour y loger ces activités. Des discussions avec les communes voisines sont en cours pour accueillir les élèves de certaines d'entre elles, notamment après les cours.

Chancy compte également une garderie privée subventionnée par la Commune. La politique générale pour la petite enfance est de centraliser les places de crèches à Bernex. La demande à Chancy reste faible et il n'est pas envisagé à court terme de créer des places en crèches pour la Commune.

### 3.3.2 Equipements socioculturels

Chancy dispose d'une salle communale, qui est toutefois vétuste. La réalisation d'un nouvel équipement n'est actuellement pas à l'ordre du jour. En cas de besoins nouveaux, des solutions intercommunales seront privilégiées. Dans cette hypothèse, l'implantation d'un nouvel équipement pourrait être envisagé dans le centre du village sur les terrains appartenant à la Commune ou bien dans une commune voisine.

### 3.3.3 Commerces et services

Le village compte deux cafés-restaurants, une station-service et un magasin d'alimentation générale. Le bureau de poste a été supprimé en octobre 2009 et remplacé par un service à domicile.

Le PLQ Raclerets – Champlong tel qu'adopté comporte un potentiel pour des nouveaux commerces, dans les bâtiments situés le long du chemin de Champlong (environ 900m<sup>2</sup> de SBP). Toutefois le projet actuellement en cours de développement n'exploite pas ce potentiel. Seuls des logements vont être réalisés.



La station-service et son shop, au centre du village.

#### Objectif et principes

- > **Maintenir la présence de commerces, afin de préserver une animation villageoise et assurer l'approvisionnement en denrées et services aux populations peu mobiles (personnes âgées).**
- **améliorer la qualité spatiale de l'espace-rue: renforcement de la sécurité des accès par des modes doux,**
- **favoriser l'animation du centre du village par d'autres canaux (culture, social, etc.).**

## 3.4 Projets de développement

### 3.4.1 Bilan des parcelles constructibles

Le village est partagé en deux zones d'affectation. D'une part la zone 4B protégée, où se situe le cœur historique de Chancy et qui s'étend vers le Sud jusqu'à la zone boisée de la Laire et, d'autre part, la zone de développement 4B protégée au Nord et à l'Est du village.

La zone 4BP recèle encore quelques potentiels vers le Sud, près du chemin des Carrés. Quelques grandes parcelles, actuellement cultivées, pourraient être développées (1). Au centre, un potentiel de densification par démolition-reconstruction de parcelles bâties a été identifié (2). Entre le chemin de la Grande-Cour et le chemin de l'Ancienne-Tannerie, un potentiel subsiste pour deux petits immeubles villageois (6). Mis à part de démolitions-reconstructions, la zone 4BP ne recèle pas d'autres potentiels significatifs.

Nombre de logements potentiels:

Périmètres 1: 40 logements

Périmètre 2: 12 logements

Périmètre 3: 40 logements

Périmètre 4: 80 logements

Périmètre 5: 24 logements

Périmètre 6 : 12 logements

**Total: 208 logements**



**Figure 8 :** Localisation des principaux potentiels à bâtir

La zone D4BP comporte également de grands potentiels:

- 3 Une grande prairie, entre le centre du village et les PLQ réalisés dans les années 1970 et 1980, au Nord. Certains de ces potentiels sont déjà illustrés dans le solde d'un PLQ existant (PLQ n°26'234, du 1<sup>er</sup> janvier 1970) qui prévoit la construction d'un petit immeuble de deux étages sur rez-de-chaussée au chemin de la Grande-Cour. Ce PLQ est légalement caduc et

**tout projet de développement devra passer par l'élaboration d'un nouveau PLQ qui devra régler la question de l'accès à ces parcelles, prioritairement depuis la route de Bellegarde.**

- 4 Les terrains agricoles entre les chemins des Raclerets et de Champlong, à l'Est du village. Même compte tenu de la partie de zone D4BP que le PDCA envisage de retourner à la zone agricole, le potentiel d'urbanisation reste très important par rapport à la taille actuelle du village (le PLQ approuvé en décembre 2008, prévoit 80 logements).
- 5 Les parcelles cultivées le long de la route de Bellegarde, à l'entrée du village en face du centre de voirie (un PLQ y est également à l'étude).

#### **Principaux enjeux et objectifs**

- > Les secteurs 3 et 6 posent des problèmes d'accès qui doivent être résolus préalablement à toute nouvelle construction. Pour ces secteurs, un PLQ sera exigé portant sur l'ensemble du périmètre.
- > La Commune sera très attentive à la qualité architecturale des bâtiments, tout particulièrement ceux visibles depuis l'espace public.
- > Le PLQ des Raclerets - Champlong prévoit de nombreux espaces publics, mais l'aménagement et la qualité de ceux-ci ne sont pas garantis par le document. La Commune sera très attentive à la réalisation d'espaces collectifs de qualité, en continuité avec les cheminements existants.

***Voir fiches de mesures 3-1 et 3-5.***

#### **3.4.2 La route d'évitement du village**

Depuis une trentaine d'années, la Commune de Chancy se bat pour la réalisation d'une route d'évitement du village. En effet, bien que les charges de trafic ne soient pas très importantes en comparaison avec d'autres villages, ce trafic est extrêmement péjorant pour le cadre de vie villageois en raison des caractéristiques locales (rues très étroites) et de la concentration dans le temps (*voir chapitre 9 réseaux de déplacements*).

Le contournement du village de Chancy est inscrit dans le plan directeur cantonal, en quatrième position de priorité. Ce qui signifie que cet ouvrage ne constitue pas une priorité de la planification cantonale.

Cette infrastructure a fait l'objet d'un avant-projet en 1997. Toutefois le tracé retenu n'est pas entièrement satisfaisant, car:

- > le tracé ne tient pas compte des zones à bâtir et son insertion paysagère n'est pas assurée,
- > l'accrochage avec le chemin des Raclerets et les habitations existantes n'a pas été considéré,

- > le PLQ Raclerets - Champlong ne tient pas compte du projet de route (protection contre le bruit),
- > la relation entre les deux projets n'a pas été traitée et la problématique de l'espace intermédiaire entre la route et le nouveau quartier n'a pas été abordée.



Figure 9 : Projet de contournement, source : Citec ingénieurs, 1997

La Commune a fait opposition au PLQ Raclerets - Champlong afin d'exiger que le premier tronçon de la route de contournement (entre la route de Bellegarde et le chemin des Raclerets) soit réalisé et serve de route d'accès pour le chantier du nouveau quartier. Le Grand Conseil a levé l'opposition, considérant que l'ouvrage n'était pas nécessaire à la réalisation du quartier.

**Une solution à la traversée du village par le trafic de transit reste un objectif d'autant plus prioritaire pour la Commune que le développement résidentiel en France voisine continue à se réaliser dans des zones pas ou mal desservies par les transports publics et que d'importants développements sont prévus à Bernex. Le trafic pendulaire traversant Chancy, ainsi que d'autres villages de la Champagne risque donc encore d'augmenter de manière très importante.**

**Dès lors, la recherche de solutions doit se faire à l'échelle régionale (afin de ne pas simplement reporter le transit sur le village suivant) et être envisagée de manière multimodale. A ce titre, le prolongement de la desserte ferroviaire jusqu'à Collonges, le renforcement des fréquences à la gare de Pougny, l'amélioration de l'accès par les mobilités douces à cette dernière sont des mesures qui peuvent également contribuer à freiner le développement du trafic individuel motorisé.**

**Les compléments d'infrastructures routières doivent être étudiés dans le cadre du PAFVG, ce qui permettrait de faire émerger d'autres solutions qui pour-**

**raient bénéficier aux villages suisses et français voisins qui subissent également les nuisances du trafic de transit.**

### Stratégies d'implantation à l'échelle locale

Du point de vue cantonal, la réalisation de la route d'évitement de Chancy n'est pas aussi urgente que d'autres projets du fait de son caractère local. Les esquisses de principe ci-après illustrent différentes variantes combinant l'intérêt local à des intérêts cantonaux et régionaux.

#### Actualisation du projet existant

Le profil dessiné dans le projet de 1997 ne peut être réalisé tel quel. Celui-ci devra être revu pour prendre en compte des aspects importants qui n'ont pas été pris en compte à l'époque:

- > Protection des espaces bâtis des nuisances de la nouvelle route (bruit, pollution).
- > Gestion de l'accroche au chemin des Raclerets.
- > Impact important de l'ouvrage souterrain dans le vallon de la Laire.
- > Traitement des espaces résiduels entre la route et l'urbanisation.

#### Grand contournement du village

La route de contournement est considérée dans une perspective élargie, en évitant complètement les espaces bâtis dès la sortie du pont de Chancy. Ce tracé allongé traverse les espaces agricoles au Longet avant de rejoindre l'actuelle route de Valleiry au sud du vallon de la Laire. Cette option permet de délester complètement le village et évite la création d'une nouvelle liaison au travers du vallon protégé. Elle implique toutefois un tracé à créer beaucoup plus long au travers de la zone agricole. Un tracé plus éloigné du village permettrait à terme une exploitation des gravières sans nuisances pour le village et préservant des espaces agricoles de grande dimension.

#### Barrage de Conflan et gravières

Dans une perspective plus large, l'ouvrage de contournement peut intégrer les deux autres grandes problématiques entourant le village:

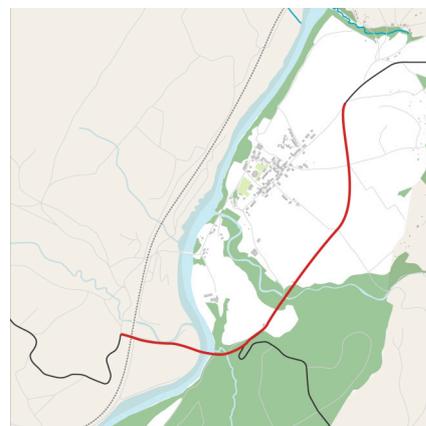
- > Un contournement plus distant du village permet une réalisation plus aisée du potentiel important des zones d'attente des gravières, sans que cela ne crée de nuisances importantes pour le village.
- > Les zones agricoles situées entre ce contournement et le village ne sont plus des espaces résiduels, mais conservent leur potentiel pour les grandes cultures.
- > L'accroche à la route de Valleiry et le prolongement de la route via le barrage de Conflan permet un débouché sur la route départementale française en amont du village de Pougny-Gare.



Actualisation du projet existant.



Contournement élargi.



Planification de la route combinée avec franchissement du barrage de Conflan

- > La construction de la route peut être intégrée au projet de barrage et à la planification de l'exploitation des gravières et être considérée par la Commune comme mesure de compensation.

#### **Principaux enjeux**

- > **Prioritairement**, mettre en place des mesures de modération du trafic et de dissuasion pour le trafic pendulaire. En parallèle, améliorer l'offre en transports publics et mobilités douces, notamment en renforçant la collaboration intercommunale et internationale pour la recherche de synergies.
- > **A court terme**, étudier l'intérêt d'un contournement combiné avec d'autres infrastructures tel le barrage de Conflan et reprendre l'étude à l'échelle régionale (réflexion transfrontalière), dans le cadre du projet d'agglomération 2.

**Voir fiche de mesures 3-3**

### **3.5 Zone de loisirs et de détente au Longet**

Le site, au lieu-dit « Le Longet » est idéal pour l'aménagement d'une zone de loisirs d'intérêt régional : la base de canoë-kayak existante pourrait être complétée par des installations de pique-nique, plage, espaces de loisirs et de détente en relation avec le fleuve.

Le projet de barrage de Conflan, actuellement à l'étude par les SIG et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) aura d'importantes incidences sur l'aménagement des rives. Des contacts préliminaires ont toutefois mis en évidence qu'il n'y avait pas, a priori, d'incompatibilité avec l'aménagement d'une zone de loisirs, par exemple pour la baignade, à l'instar de l'étang projeté à La Plaine.

Le déplacement de la STEP de Chancy est également projeté dans le secteur du Longet. Dès lors, la réalisation de ces deux infrastructures pourrait être l'occasion pour la Commune de développer en parallèle une zone de loisirs et de détente. Dans cette perspective, la Commune souhaite être étroitement associée aux études touchant le secteur du Longet (STEP, barrage) en vue de pouvoir y relayer ses objectifs de développement d'espaces riverains de loisirs. Par ailleurs, une bonne coordination des projets doit être assurée.

**Voir fiche de mesures 3-4**

### 3.6 Options du schéma directeur du village

**Modération du trafic.** Aux entrées de village, la transition entre l'espace routier et la rue de village doit être bien marquée pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et adopter un comportement respectueux de la sécurité des habitants. L'espace-rue villageois doit être aménagé en conséquence.

Les chemins de l'Ecole et de la Ruelle vont être fermés au trafic de transit (accès en impasse).

- > ***Aménager toutes les entrées du village au travers d'éléments de modération de la vitesse, d'une signalisation adaptée et d'un traitement paysager (alignement d'arbres).***
- > ***Réaliser des mesures de modération de la vitesse sur l'ensemble du réseau villageois.***

**Espaces publics majeurs.** Le principal espace public du village est le « cœur vert » central. Le **carrefour des chemins de l'Ecole et de la Ruelle** nécessite une amélioration de son traitement paysager afin d'améliorer la qualité générale de l'espace (projet en cours).

Il en est de même pour les **carrefours de la route de Valleiry et du chemin des Raclerets et du chemin de l'Ecole et de la route de Bellegarde**. Ces trois espaces offrent un grand potentiel pour constituer des places villageoises.

- > ***Supprimer les obstacles physiques et visuels (stationnement, murs, clôtures, haies, etc.).***
- > ***Créer un espace convivial et vivant (mobilier urbain, éclairage, éléments végétaux).***
- > ***Créer de nouveaux espaces publics permettant de mettre en réseau les quartiers.***

**Le PLQ Raclerets – Champlong** comporte de nombreux espaces publics (cheminements, place, espace vert) qu'il est important d'intégrer dans un réseau de mobilité douce à l'échelle du village (accès aux commerces et services, espace convivial, sécurité de parcours, etc.).

- > ***Veiller à la réalisation d'espaces collectifs de qualité et à la continuité des cheminements piétons.***

**La silhouette villageoise.** Au Sud-Est, les nouveaux développements doivent s'accompagner d'une réflexion paysagère afin de créer une transition entre le bâti et la zone agricole.

- > ***Aménager un espace de transition, dans le respect de la structure villageoise (jardins, plantations, vergers communaux, etc.).***
- > ***Prévoir un cheminement reliant le chemin des Bouveries au chemin des Raclerets, en limite du futur quartier.***

**Les autres développements.** Le futur PLQ le long de la route de Bellegarde, d'éventuelles opérations de densification du village, etc. sont autant d'opportunités pour renforcer les espaces publics (trottoirs, pistes cyclables, perméabilité entre le cœur du village et les nouveaux quartiers).

> ***Négocier systématiquement des réserves pour des cheminements confortables dans les nouveaux projets.***

Ces nouveaux développements doivent être implantés de façon à respecter la structure villageoise de façon à:

> ***Regrouper les constructions autour de cours d'accès (à l'instar de la Grande-Cour ou du chemin de l'Ancienne-Tannerie).***

**L'accès au Rhône.** Physiquement très proche du village, la berge du fleuve doit être intégrée dans le réseau d'espaces verts et de cheminements piétons. Un espace convivial doit être aménagé pour permettre l'appropriation du lieu par les villageois (aire de pique-nique, projet de découverte, espaces de loisirs).

La Commune doit élaborer un projet global visant à:

> ***Réaliser des installations légères pour les loisirs, la détente et la découverte.***

> ***Créer des cheminements balisés avec des escaliers ou des rampes le long du mur.***

> ***Intégrer ces cheminements aux chemins de randonnée pédestre du canton.***

> ***Améliorer l'aspect visuel de l'ouvrage de soutènement, aujourd'hui en béton brut.***

> ***Négocier avec les propriétaires l'achat ou la location de leurs terrains, ainsi que des servitudes de passage.***

**Le stand de tir des Raclerets.** La Commune souhaite vivement trouver un accord avec le département militaire en vue de la suppression et éventuelle relocalisation de cet équipement engendrant d'importantes nuisances.

> ***Négocier le départ dans les meilleurs délais avec le département militaire et les autres utilisateurs de l'équipement.***

> ***Réaménager le site pour les activités de plein air ou en vue d'un retour à la nature.***

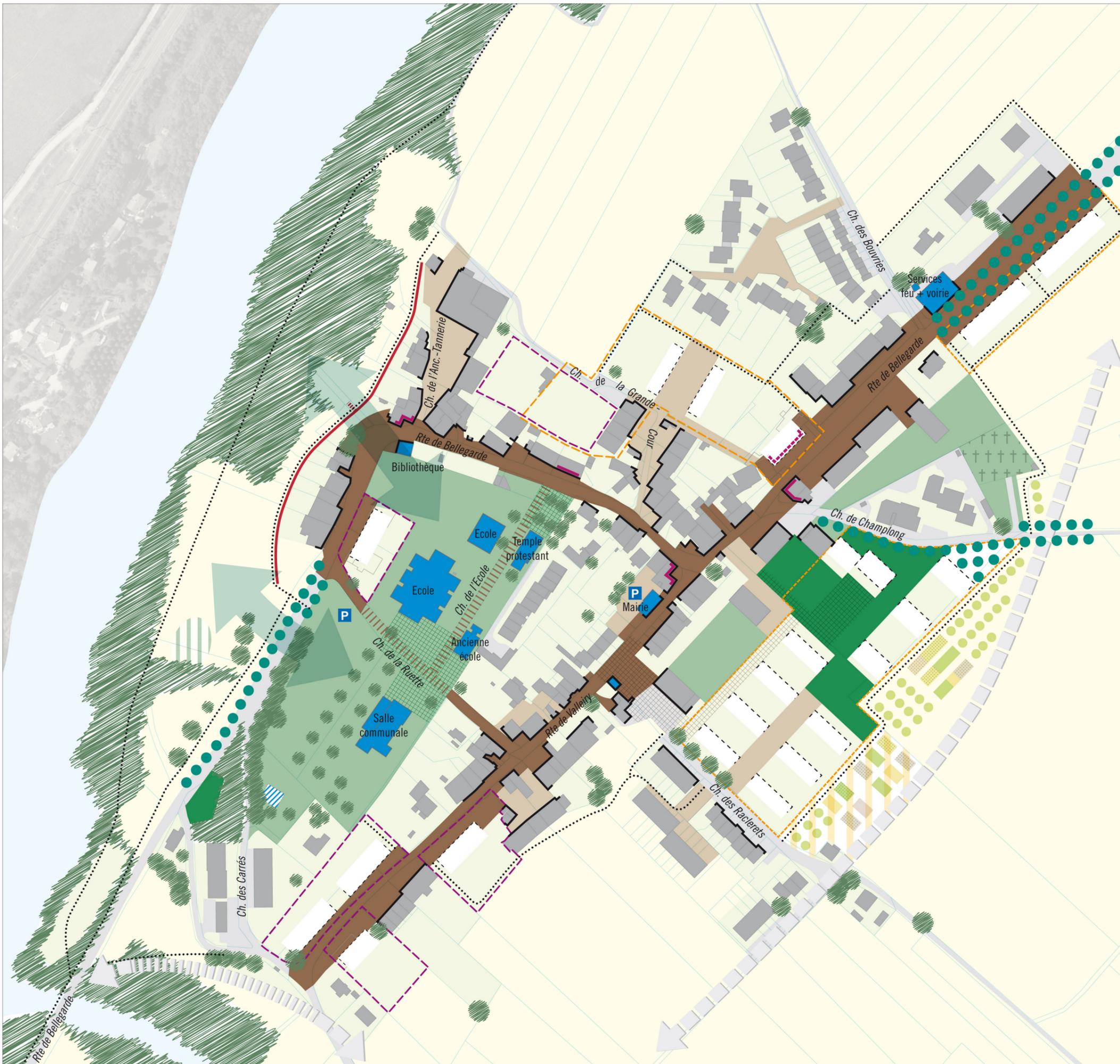
**Réviser le règlement de construction du village** accepté par le Conseil municipal le 5 octobre 1993 et par le Conseil d'Etat le 6 décembre 1993.

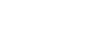
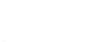


Figure 10 : Planche d'analyse du bâti, extrait du plan directeur du village, approuvé par le Conseil municipal le 5.10.93 et par le Conseil d'Etat le 6.12.93 (R. Meige)



④ **Schéma directeur du village**



-  Espace rue / cour d'accès / autre chemin
-  Espace vert accessible au public / à aménager
-  Jardin privatif ou collectif (non constructible)
-  Espace public majeur à aménager
-  Zone agricole / périmètre à retourner en zone agricole
-  Equipement public / réserve
-  Front bâti définissant l'espace-rue
-  Commerces et services / à favoriser
-  Potentiel à bâtir en zone de développement 4BP légalisé / PLQ à établir / potentiel en zone 4BP
-  Alignement indicatif des futures constructions
-  Mur de soutènement du village et escalier d'accès
-  Lien à renforcer entre le village et la rive du Rhône
-  Vergers, potagers, plantages à développer
-  Principale liaison piétonne à créer ou à améliorer
-  Projet d'espace de loisirs sur la rive du Rhône (localisation indicative)
-  Forêt et arborisation majeure
-  Traitement paysager marquant les entrées du village et modulation des vitesses
-  Projet de route de contournement du village (projet CITEC, avril 1997), tracé et/ou profil à revoir
-  Parking public

